

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

## MANDAT 2026 – 2032

### N° 3

Date de convocation : 20.04.2026

Date d'affichage : 27.05.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Aline GRILLE, Chantal RENOUF, Guillaume HOOGERP, Sarah BREITENBACH, Claire-Sophie ROSSIGNOL, Steve VANHEULE, Aurélien VANHEULE Stéphanie ROUANET.

Absents excusés : M. Christophe DESPREAUX, Mmes Laurence DUVAL, Nelly DELAHAYE, Zoé CHANTRY.  
*Mme Aline GRILLE est désignée Secrétaire de séance par le conseil municipal.*

Pouvoirs : Mme Laurence DUVAL a donné pouvoir à M. Pascal CARPENTIER.

M. Christophe DESPREAUX a donné pouvoir à Mme Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Mme Stéphanie ROUANET a donné pouvoir à Mme Sarah BREITENBACH après son départ à 20h45.

Secrétaire de séance : Mme Aline GRILLE.

Ordre du Jour :

- Approbation du CFU 2025 (compte financier unique). Délibération.
- Affectation des résultats 2025. Délibération.
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026. Délibération.
- Vote du budget primitif 2026. Délibération.

Questions diverses.

#### **1) APPROBATION DES CFU 2025 :**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation des comptes financiers uniques 2025 pour les budgets Commune, Assainissement, CCAS.

Considérant que le CFU de chaque budget met en évidence des informations clés sur la situation financière de chaque budget, en particulier sur la présentation des résultats, des comptes de résultats synthétiques, des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU de chaque budget, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 13 voix POUR dont 2 pouvoirs,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de chaque budget (commune, assainissement, CCAS)
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2) AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :

- **COMMUNE :**  
Résultat de fonctionnement 2025 : 133 834.52 €  
Résultat antérieur reporté : 475 446.29 €  
Résultat investissement 2025 : - 48 945.31 €  
RAR 2025 : - 4 944.00 €  
**Solde global 2025 : 555 391.50 €**
- **ASSAINISSEMENT :**  
Résultat de fonctionnement 2025 : - 4 467.27 €  
Résultat antérieur reporté : 97 057.30 €  
Résultat investissement 2025 : 23 570.32 €  
**Solde global 2025 : 116 160.35 €**
- **CCAS :**  
Résultat 2024 : 3 745.95 €  
Solde fonctionnement 2025 : 1 034.27 €  
**Solde global 2025 : 4 780.22 €**

## 3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026 :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits exceptionnels de référence, les allocations compensatrices et le mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

Taxe foncière (bâti)	32.99 %
Taxe foncière (non bâti)	30.38 %
Taxe d'habitation	10.46 %
C.F.E.	15.70 %

POUR : 14 voix (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

#### **4) PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 :**

##### **Commune :**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget communal 2026, en tenant compte des projets d'investissements, du choix des subventions, effectués par le conseil municipal, lors de la séance du 9 avril 2026. Il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 027 967.50 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 528 389.81 €

Après délibération, le conseil approuve le budget primitif communal 2026, à l'unanimité avec 14 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

##### **Assainissement :**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget assainissement 2026, il en ressort :

Dépenses et recettes d'exploitation : 100 957.23 €

Dépenses et recettes d'investissement : 34 549.22 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif assainissement 2026, à l'unanimité avec 14 voix POUR (dont 3 pouvoirs).

##### **CCAS :**

Monsieur le Président du CCAS donne lecture des propositions pour le budget CCAS 2026, il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 12 780.22 €

Après délibération, les membres du CCAS approuvent le budget primitif CCAS 2026, avec 8 voix POUR (dont 2 pouvoirs).

*Pas de questions diverses.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**